



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

Budget provincial 2012-2013



Positions et recommandations de la FCCQ dans le cadre des consultations prébudgétaires

555, boul. René-Lévesque Ouest
19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226

■
fccq.ca

SOMMAIRE DES PISTES PROPOSÉES PAR LA FCCQ

- 1. Examiner systématiquement les programmes et mesures existants afin d'en vérifier la pertinence, les critères d'admissibilité et les paramètres financiers ou normatifs.**
- 2. Faire de la productivité la grande priorité, l'obsession de la société québécoise pour les années à venir.**
- 3. Stimuler la relève entrepreneuriale et faciliter le transfert d'entreprises.**
- 4. Mieux structurer les développements des marchés européens et l'exploitation de nos ressources**

Axe # 1: Une structure des finances publiques productive et compétitive

Examiner systématiquement les programmes et mesures existants afin d'en vérifier la pertinence, les critères d'admissibilité et les paramètres financiers ou normatifs.

1. Remettre en question notre gestion des finances publiques

- Réévaluer l'ensemble des programmes, organismes, mesures budgétaires et fiscales qui existent depuis plus de 5 ans afin d'en mesurer la pertinence..

Dans le cadre du projet de loi 130, le gouvernement du Québec avait annoncé l'abolition de certains organismes ainsi que la restructuration de certains autres et de certains fonds. Ce projet de loi visait l'élimination du ministère des Services gouvernementaux et mettait en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en supprimant ou en restructurant certains organismes et certains fonds. Or, le gouvernement a beaucoup dilué la portée de ce projet de loi, notamment en gardant intacts trois fonds de recherche ainsi que Recyc-Québec suite aux pressions des intervenants des milieux concernés

- Privilégier des augmentations salariales modulées selon les catégories d'emplois vs une approche paramétrique « mur à mur ». Certains emplois font preuve d'une plus grande demande que d'autres sur le marché du travail

Les négociations avec le secteur public se sont soldées encore une fois selon une approche « mur à mur ». La nouveauté réside dans la possibilité que la rémunération soit bonifiée ou non selon la performance économique de la province. Ainsi, les employés de l'État auront une augmentation ferme de 6 % sur 5 ans avec des possibilités allant jusqu'à 10,5 % dépendamment du taux d'inflation et de l'évolution du PIB

- Réviser l'offre de services gouvernementaux et explorer la prestation de plusieurs des services par le secteur privé, notamment en santé

La revue des programmes de l'État par l'ENAP d'ici 2013-2014 pourrait permettre ce type de questionnement.

- Mettre en place un plan d'élimination de la dette,

Le gouvernement prévoyait annihiler la « mauvaise dette » dès 2011-

principalement en ce qui concerne la dette par déficit accumulé (dette d'épicerie).

2012, mais après seulement les deux premiers mois de l'année budgétaire, les dépenses de programmes ont plutôt augmenté de 303 M\$ (2,9 %) par rapport à la même période de l'année précédente. La prévision était de +2,4 % pour l'année complète.

2. Être plus ouvert à l'apport du secteur privé en santé

- Favoriser une plus grande productivité et un meilleur contrôle des coûts

Après les deux premiers mois de l'année budgétaire, les dépenses de santé et de services sociaux ont augmenté de 3,4 % par rapport à la même période de l'année précédente alors que la prévision pour l'année complète était de +3,6 %. Toutefois, selon le concept de « besoins de santé non comblés », soit la différence entre les services de santé jugés nécessaires et les services effectivement reçus, il n'y a eu aucune amélioration entre 2000 et 2005. En 2000, 14% des besoins n'étaient pas comblés chez les hommes, 11% chez les femmes. En 2005, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres sur le sujet, on observe exactement les mêmes résultats qu'un an auparavant.

- Reconsidérer les recommandations du rapport Castonguay
 - ▶ Établissement d'une franchise.
 - ▶ Autoriser la pratique mixte pour les médecins.
 - ▶ Autorisation de l'assurance privée pour des services déjà couverts par le public.

Le gouvernement a mis en place un fonds dédié à la santé et financé par une contribution qui atteindra 200 \$ par adulte en 2012. Toutefois, cette mesure représente ni plus ni moins un impôt sur le revenu et non une franchise. Il y a de plus en plus de place pour les soins de santé privés au Québec, mais les médecins n'ont toujours pas la possibilité d'effectuer une pratique mixte parallèle dans les deux systèmes. Il n'y a par contre aucun changement concernant l'utilisation de l'assurance privée.

3. Se doter d'une position fiscale compétitive pour les entreprises et les individus

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Niveau d'imposition : Maintenir un niveau d'imposition compétitif pour les entreprises par rapport à ceux observés dans les autres provinces canadiennes. | La taxe sur le capital a été éliminée le 1 ^{er} janvier 2011. Aucune nouvelle mesure digne de mention n'a été incluse au dernier budget. |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Taxes sur la masse salariale : privilégier une diminution des « taxes » sur la masse salariale. | Même si elles ne constituent pas des mesures budgétaires, des hausses ont été annoncées en 2012 pour le Régime québécois d'assurance parentale (4 %) et la Régie des rentes (1,5 %). À l'inverse, une baisse a été annoncée pour la contribution à la CSST (-2,7 %). |

4. Établir une tarification des services gouvernementaux au juste prix

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Assiette fiscale : élargir l'assiette fiscale de la taxation à la consommation en bonifiant les mesures de support à mettre en place pour les personnes à faible revenu.. | Le gouvernement n'a toujours pas privilégié cette avenue afin de hausser ses revenus. Celui-ci semble avoir beaucoup de réticences étant donné qu'il pourrait y avoir un difficile arrimage avec la TPS fédérale. Il y aura toutefois une seconde hausse de un point de pourcentage de la TVQ d'ici le 1 ^{er} janvier 2012 et un ajustement du crédit d'impôt pour la solidarité en conséquence de cette hausse. |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Application progressive et prévisible du prix du marché pour l'électricité en prenant en considération les avantages concurrentiels du Québec. | Il y aura augmentation du prix du bloc patrimonial d'Hydro-Québec en 2014 jusqu'à 1 cent le kWh de plus en 2018. Les entreprises absorberont la moitié de l'impact de cette hausse. Cela représente un accroissement de 3,7 % par an à partir de 2014. Il n'y aura toutefois pas de changement au tarif L. |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Financement universitaire : Procéder à des ajustements à la hausse en ayant au préalable procédé à une réflexion complète au sujet du financement universitaire. | Une hausse des frais de scolarité de 325 \$ par année dès 2012 et pour cinq années a été annoncée. En dépit de ces augmentations, les frais de scolarité québécois demeureront en deçà de la moyenne canadienne |

Faire de la productivité la grande priorité, l'obsession de la société québécoise pour les années à venir

Axe # 2: Un climat d'affaire propice à l'innovation et à la hausse de la productivité

1. Faire de la productivité une priorité gouvernementale

- Instaurer pour toute la gestion des services publics et parapublics (réseaux et sociétés d'État) des mesures d'augmentation de la productivité et de la performance basées sur des indicateurs

Dans le cadre de son budget déposé en mars 2011, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il avait :

- Réduit les dépenses des M/O de 972 M\$;
- Réduit les dépenses et haussé la productivité des organismes publics de 80 M\$.

Toutefois, aucun détail n'a été donné sur la provenance de ces sommes, outre le fait que seulement 4 M\$ proviennent de la révision de paramètres de programmes. Aussi, aucun détail n'a été donné sur le fait que cette réduction ait été mesurée sur la base d'indicateurs de performance.

2. Appuyer les entreprises manufacturières pour l'amélioration de la productivité

- Actualiser à partir des analyses coûts-bénéfices les mesures d'aide financière au secteur manufacturier.

Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget.

- Axer les mesures d'aide sur la fiscalité (crédits d'impôt) afin qu'elles favorisent l'investissement, la recherche-développement et la formation de la main-d'œuvre.

Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget. Les dernières modifications au crédit d'impôt remboursable pour la R-D salaire en 2010 se résumaient à des taux à 37,5% si l'actif sous contrôle canadien est < 50 M\$ et décroît linéairement jusqu'à 17,5% si l'actif est >50 M\$, mais < 75 M\$ (17,5% par la suite).

- Remplacer, à compter de 2011, les crédits d'impôt pour les entreprises des régions ressources par une modulation des mesures d'aide à l'investissement accessibles à toutes les entreprises en y intégrant des facteurs associés à

Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget.

l'éloignement.

- Simplifier et harmoniser les procédures administratives et les modalités d'accès à l'aide financière et fiscale aux entreprises.

Le budget 2011-2012 a instauré le Programme exportation, qui permet de regrouper l'ensemble des aides pour l'exportation actuellement offertes, tout en bonifiant l'offre de services actuelle.

- Rendre le secteur manufacturier admissible au crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques.

Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget.

3. Assurer une main-d'œuvre qualifiée : un apport incontournable à la hausse de la productivité

- S'attaquer de front à la persévérance scolaire.

Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget. Le gouvernement a plutôt choisi d'investir 240 M\$ dans l'achat de tableaux interactifs.

- Reconnaître plus rapidement les compétences des immigrants et compléter la formation supplémentaire requise si nécessaire.

Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget. Beaucoup de travail a été fait au cours des dernières années, notamment avec la France et l'Ontario, en ce qui concerne la reconnaissance des compétences. Le gouvernement devra toutefois continuer sur cette lancée, car le taux de chômage chez les immigrants demeure à ce jour 3 fois plus élevé que dans l'ensemble de la population.

- Intensifier l'utilisation de la formation en ligne.

Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget.

- Adéquation des besoins de MO et stages en entreprises

Un grand nombre d'entreprises donnent de la formation à leurs employés. Mais ces formations ne sont pas souvent enregistrées. Généralement, il n'en retrouve aucune trace nulle part. Les entreprises ne sont donc pas en mesure de comptabiliser ces efforts de formation

dans la section de leur déclaration d'impôt qui traite de la loi dite du 1 %¹. Dans ces situations, les employés ne reçoivent pas non plus de signal clair de leur employeur sur l'importance qu'ils accordent aux compétences développées.

4. Innover : source de richesse

- Maintenir le soutien des activités en R-D orientées davantage vers la commercialisation de l'innovation et établir un meilleur équilibre des budgets de R-D entre les secteurs privé et public afin de rapprocher la R-D de l'innovation et ultimement de la commercialisation.

Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget. La dernière mesure date de 2010 avec le crédit d'impôt pour la R-D universitaire (80 % d'un contrat de recherche de R-D confié par un contribuable en sous-traitance à un centre de recherche public admissible). Il faut toutefois souligner que les crédits versés en aide à la recherche scientifique et au développement technologique sont passés en 10 ans de 385 à 497 M\$ et les crédits à l'innovation, quant à eux, de 49 à 94 M\$.

- Apporter une attention spéciale à l'industrie pharmaceutique en pleine transformation.

Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget.

5. Développement durable

- Éliminer les barrières à l'appropriation des technologies nouvelles pour ainsi diversifier et orienter notre structure industrielle vers le développement durable.

Un crédit d'impôt remboursable applicable à la production d'éthanol cellulosique, pouvant atteindre 0,15 \$ par litre d'éthanol cellulosique admissible produit, a été instauré dans le dernier budget pour la période débutant le 17 mars 2011 et se terminant le 31 mars 2018. Une accélération de l'arrivée de véhicules électriques est promue par la mise en place d'un programme de rabais à l'achat ou à la location d'un véhicule écoénergétique et à l'achat de bornes de recharge à domicile.

Axe # 3: Un plus grand soutien à la relève entrepreneuriale et l'accès au capital

Stimuler la relève entrepreneuriale et faciliter le transfert d'entreprises

- | | |
|---|---|
| ▪ Développer des mesures de soutien pour les entreprises désirant effectuer un transfert intergénérationnel | D'une durée de douze ans, le Fonds Relève Québec offrira des prêts à taux d'intérêt avantageux lors de transferts d'entreprises afin de financer une partie des mises de fonds des repreneurs. Toujours en attente de la Stratégie entrepreneuriale qui était prévue à l'hiver 2011 pour d'autres mesures en ce sens. |
| ▪ Faciliter l'accès à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital lors d'un transfert à un membre de la famille ou à un tiers qui occupe un emploi au sein de ladite entreprise | Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget. Toujours en attente de la Stratégie entrepreneuriale qui était prévue à l'hiver 2011 pour d'autres mesures en ce sens. |
| ▪ Porter graduellement le montant admissible à l'exonération de 750 000 \$ à 1 500 000 \$ en cas de vente directe à un membre de la même famille ou à un employé de l'entreprise | Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget. Toujours en attente de la Stratégie entrepreneuriale qui était prévue à l'hiver 2011 pour d'autres mesures en ce sens. |
| ▪ Évaluer la possibilité d'assouplir les mécanismes de transfert d'entreprises familiales à l'exemple des entreprises dans le secteur de l'agriculture et de la pêche | Aucune nouvelle mesure n'a été prévue au dernier budget. Toujours en attente de la Stratégie entrepreneuriale qui était prévue à l'hiver 2011 pour d'autres mesures en ce sens. |
| ▪ Améliorer les conditions de financement de nos entreprises en vue d'accroître le financement public | Les entreprises du Québec n'inscrivent pas leurs actions à la cote des bourses autant que le font les entreprises établies ailleurs au Canada. L'écart est considérable et il s'accroît depuis plusieurs années. En |

agissant ainsi, les entreprises du Québec se privent d'un des outils les plus efficaces pour assurer leur croissance et leur compétitivité sur les marchés, à l'échelle mondiale. Le Québec aurait avantage à s'inspirer fortement du programme instauré au Royaume-Uni pour favoriser le financement des entreprises motrices et leur inscription à la cote du Alternative Investment Market (AIM) de Londres. Les principaux éléments d'un tel programme se résumeraient comme suit :

Les dispositions concernant l'imposition d'un gain en capital réalisé sur un investissement en actions acquises lors de leur émission primaire par une société québécoise inscrite à la cote du TSX Croissance, du TSX ou du NASDAQ, et dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions de dollars au moment de l'émission (« placement admissible ») prévoiraient que :

- 1) Le gain en capital serait imposé à 50 % du taux actuel si les actions sont détenues pendant plus de 12 mois.
- 2) Le taux d'imposition serait nul si les actions sont détenues pendant plus de 24 mois.
- 3) L'impôt sur un gain en capital réalisé sur d'autres investissements serait reporté si le gain est réinvesti dans un placement admissible.
- 4) L'investissement annuel maximal admissible par contribuable serait limité à 100 000 \$.
- 5) Le traitement fiscal des pertes en capital demeurerait inchangé.

Réf : *Pour une démocratisation du financement de nos entreprises*, Enquête PWC et FMC, mars 2011

Axe # 4: Des marchés à développer et à conquérir

Mieux structurer les développements des marchés européens et l'exploitation de nos ressources

1. Avoir un accès plus structuré au marché européen

- Poursuivre les efforts pour la conclusion d'un accord de libre-échange économique et commercial élargi avec l'Union européenne (UE).

Les négociations vont bon train et, à l'heure actuelle, l'échéancier prévu pour la signature de l'accord est fixé à 2012. Le Québec serait grandement avantagé par l'élimination ou du moins par la réduction substantielle des tarifs sur les produits aéronautiques et l'aluminium, ses deux principales exportations vers l'UE, lesquelles ont généré des revenus de 2,6 milliards \$ en 2010. L'aluminium est actuellement frappé d'un tarif européen moyen de 6,4 %, alors que les produits aéronautiques sont soumis à un tarif moyen de 2,1 %.

2. Intensifier nos relations commerciales avec notre partenaire naturel : les États-Unis

- Mettre en place des démarches structurées de développement de marché aux États-Unis, par filière industrielle, en visant particulièrement les états du Nord-Est.

Le gouvernement a effectué beaucoup de démarches en ce qui concerne l'électricité en plus d'établir des corridors de commerce avec les états de New York, du Vermont, du New Hampshire, du Maine, du Massachusetts, du Connecticut, du Rhode Island ainsi qu'avec l'Ontario et le Midwest américain.

3. Maximiser le potentiel des marchés de proximité

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en œuvre les mesures comprises dans l'accord de commerce et coopération Québec-Ontario. | <p>Le dossier est au point mort depuis la signature de l'accord à l'automne 2009.</p> |
|--|---|

4. Profiter du potentiel des régions à forte concentration en ressources naturelles

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser une augmentation des échanges avec les provinces de l'Ouest. | <p>Le gouvernement a effectué une mission commerciale en Alberta au début de l'année 2010 et le MDEIE a annoncé que l'une de ses priorités était de favoriser une augmentation des échanges avec les provinces de l'Ouest. Aucun développement n'a eu lieu depuis.</p> |
|--|--|

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Activer la mise en application du Plan Nord | <p>Le premier plan d'action du Plan Nord couvrira la période 2011-2016. Il planifie des interventions totales de 1 625 M\$ sur cinq ans réparties comme suit:
1 191 M\$ dans le développement des infrastructures, 382 M\$ pour les mesures sociales et 52 M\$ pour les activités de démarchage auprès des investisseurs étrangers. Toutefois, la nouvelle loi sur les mines qui devrait être adoptée à l'automne 2011 pourrait faire fuir les investisseurs.</p> |
|---|---|

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Appuyer le développement des gaz de schiste. | <p>Le gouvernement a rendu publics en mai 2011 la liste des membres et le mandat du comité qui sera chargé de réaliser l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les gaz de schiste. Le mandat du comité s'échelonne sur une période de 18 à 30 mois, ce qui revient ni plus ni moins qu'à un moratoire pour deux ans.</p> |
|--|--|

Conclusion

Contribution potentielle de la FCCQ à la mise en œuvre des stratégies

- ➔ Il est important que le Québec s'adapte à la nouvelle économie : la persévérance scolaire et le réseau d'éducation, l'innovation et la productivité des entreprises, les travailleurs autonomes et les micro-entreprises joueront tous un rôle prépondérant dans cette adaptation.
- ➔ Les entreprises québécoises sont le moteur de l'économie : il faut donc que le gouvernement maintienne un niveau d'imposition compétitif par rapport à celui observé dans les autres provinces.
- ➔ Appui au gouvernement dans la réorientation de ses programmes et mesures en faveur de la productivité.
- ➔ Mobilisation de la communauté d'affaires afin de prendre le virage de la productivité.
- ➔ Activités de communication, de sensibilisation et de formation des entreprises des entrepreneurs sur les grands enjeux du développement économique.